

# Gigaset

## MobileDock

LM550-LM550i

Vous trouverez la notice  
actuelle sous

[www.gigaset.com/manuals](http://www.gigaset.com/manuals)



Autres informations sur MobileDock sous

[www.gigaset.com/mobiledock](http://www.gigaset.com/mobiledock)



Télécharger l'application MobileDock App de





### Contenu de l'emballage


MobileDock, bloc secteur, câble de chargement USB, notice




## Symboles importants figurant dans la notice


 Avertissements dont le non-respect peut provoquer des blessures ou endommager les appareils ou entraîner des frais.


 Conditions requises pour pouvoir effectuer l'action suivante.


 Information importante pour la fonction et une manipulation correcte.


## Consignes de sécurité


 Bien lire les consignes de sécurité et le mode d'emploi avant d'utiliser les appareils. Informer les enfants sur les recommandations qui y figurent et les mettre en garde contre les risques liés à l'utilisation de l'appareil. Ne jamais exposer le MobileDock à des sources de chaleur, à la lumière directe du soleil, ni à d'autres appareils électriques.


 Ne pas utiliser les appareils dans un environnement présentant un risque d'explosion, par exemple, les ateliers de peinture.

 Les appareils ne sont pas étanches aux projections d'eau. Ils ne doivent donc pas être placés dans des pièces humides telles qu'une salle de bain ou de douche.


 Utiliser uniquement le bloc secteur indiqué sur les appareils. Pendant le chargement, la prise doit être facilement accessible.

 En cas de cession du Gigaset à un tiers, toujours joindre le mode d'emploi.

 Débrancher les appareils défectueux ou les faire réparer par le service compétent. Ils peuvent perturber le fonctionnement d'autres appareils électriques.

 Le combiné peut perturber le fonctionnement de certains équipements médicaux. Tenir compte à cet égard des conditions techniques environnantes, par exemple, dans un cabinet médical. Si vous utilisez des appareils médicaux (par exemple, un stimulateur cardiaque), veuillez vous renseigner auprès du fabricant de l'appareil. On vous indiquera dans quelle mesure les appareils correspondants sont sensibles aux énergies externes à haute fréquence (pour des informations sur votre produit Gigaset, voir « Caractéristiques techniques »).

## Mise en service

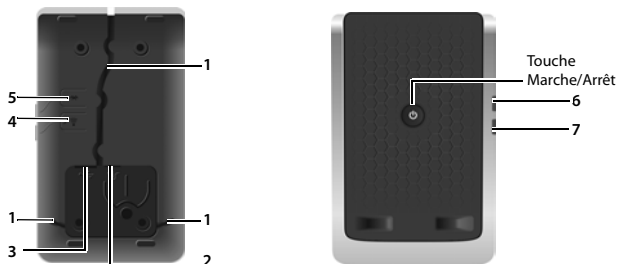
 MobileDock se trouve à la portée de la base du téléphone DECT et dans un autre endroit avec une bonne réception GSM pour le Smartphone.

Le Smartphone supporte le Bluetooth 4.0.

Une place d'inscription est encore libre au niveau de la base DECT.

Le code PIN système du téléphone DECT est 0000.

## Mise en service



### Raccordement :

Brancher le câble de chargement USB [3] et le bloc secteur [2]. Insérer le câble dans les rainures prévues à cet effet [1]. Brancher le bloc secteur dans la prise.

La diode blanche clignote [7].

### Raccordement au DECT Gigaset:

MobileDock : ▶ Appuyer sur la touche d'inscription [4] de manière brève et si possible, simultanément :

Base du téléphone : ▶ Appuyer sur la touche d'inscription de manière prolongée (min. 3 secondes).

**i** Le code PIN système du téléphone DECT doit être « 0000 ». (→ p. 3).

L'établissement de la connexion peut prendre quelques instants.

Pendant ce temps, la diode blanche d'état DECT clignote [7].

Lorsque l'inscription a réussi, la diode d'état DECT [7] s'allume en permanence.

**i** Raccorder avec le téléphone DECT d'autres fabricants (→ p. 4)

### Couplage au Smartphone:

MobileDock : ▶ Appuyer sur la touche Bluetooth [5] brièvement, la diode d'état Bluetooth [6] clignote

et

Smartphone : ▶ ... Activer Bluetooth ▶ MobileDock ou sélectionner INT x ▶ ...

le cas échéant code : « 0000 » ou confirmer le code proposé ▶ les appareils se connectent.

Lorsque la connexion a réussi, la diode d'état Bluetooth [6] s'allume en permanence.

**Les appels Smartphone sont maintenant indiqués sur tous les combinés.**

A l'aide de l'application MobileDock (→ p. 6), vous pouvez réaliser des réglages individuels.

# Autres remarques

## Mise en place du MobileDock



Protéger le MobileDock contre l'humidité, la poussière ainsi que les vapeurs et liquides corrosifs.

Le MobileDock est prévu pour fonctionner dans des locaux fermés et secs, dans une plage de températures comprise entre +5 °C et +45 °C.

Les pieds de l'appareil ne laissent en principe pas de traces sur les surfaces. En raison de la diversité des peintures et vernis utilisés sur les meubles, il est cependant impossible d'exclure des traces sur la zone de contact.




La portée DECT du MobileDock peut atteindre 50 m dans les bâtiments et 300 m à l'extérieur.

## Raccordement du MobileDock



Le bloc secteur doit **toujours être branché** sur une prise. Le MobileDock ne peut pas fonctionner sans alimentation électrique.

Activer le MobileDock avec la touche Marche/Arrêt  si la diode blanche ne clignote pas après le raccordement.

## Chargement du Smartphone



Le Smartphone est chargé dès qu'il relié au MobileDock à l'aide du câble de chargement.

A la place du câble de chargement USB fourni, il est également possible d'utiliser le câble USB du Smartphone.

Le Smartphone connecté est chargé, même si le MobileDock est désactivé.

## Connexion du MobileDock à un téléphone Gigaset DECT



Le code PIN système du téléphone DECT doit être « 0000 ». Si ce n'est pas le cas, le code PIN système pour l'inscription du MobileDock doit être réinitialisé sur « 0000 » (voir notice du téléphone DECT) ou la connexion doit être établie à l'aide de l'application MobileDock.

MobileDock reçoit automatiquement le nom « **MobileDock** » ou « **INT x** » par exemple. Le nom spécifique attribué dépend de la station de base.

Si le nombre maximal d'appareils est déjà connecté à la base DECT (tous les numéros internes sont occupés), procédez comme cela est décrit dans la notice du téléphone DECT.

Le réglage pour ECO DECT des téléphones Gigaset est pris en charge.

## Raccorder MobileDock avec le téléphone DECT d'autres fabricants



Application MobileDock ( → p. 6).

Le Smartphone supporte Bluetooth 4.0.

Smartphone Android 4.4/ iOS 7 ou plus.

Smartphone et MobileDock sont connectés par Bluetooth.



Installer et démarrer l'application MobileDock.

Effectuer la configuration à l'aide de l'assistant d'installation.

Contrôle de la fonctionnalité à l'aide d'un appel test sur votre smartphone et prise d'appel sur votre téléphone DECT.

Si le test échoue (pas de connexion vocale), sélectionnez un autre profil dans le Menu latéral : **Paramètres du MobileDock** rubrique **Profils de compatibilité**.

## Connexion du MobileDock avec le Smartphone par Bluetooth



Si, lors de l'inscription Bluetooth, l'accès aux contacts du Smartphone est autorisé, le nom de l'appelant ainsi que le numéro d'appel s'affichent sur l'écran du téléphone DECT si l'appelant figure dans le répertoire du Smartphone. Cette fonction dépend de la base DECT utilisée et du combiné.

5 Smartphones au max. peuvent être connectés au MobileDock.

2 Smartphones peuvent être reliés simultanément au MobileDock.

Si l'un des deux Smartphones reliés sort de la portée BT, la connexion est interrompue. La place libérée peut alors être prise et occupée par un autre Smartphone déjà connecté.

Si le Smartphone permet l'accès au répertoire, confirmer pour permettre l'affichage du nom lors des appels.

## Renvoi d'appels vers le téléphone DECT



MobileDock est activé.

Le Smartphone couplé se trouve à la portée BT du MobileDock (Préréglage env. 1,5m ; la diode bleue d'état Bluetooth est allumée).



Un seul appel est renvoyé vers le téléphone DECT.

Les appels survenant durant un transfert actifs seront seulement signalés sur le Smartphone.

En fonction de la base DECT et de la prise en charge ou non par le Smartphone, les informations suivantes s'affichent :

le nom du Smartphone ou le numéro de l'appelant

ou

le nom du Smartphone, le numéro et le nom de l'appelant provenant du répertoire Smartphone

ou

le numéro interne du MobileDock dans le système DECT (p. ex. "INT2")


cf. [www.gigaset.com/compatibility](http://www.gigaset.com/compatibility)




## Rétablissement des réglages par défaut du MobileDock



Débrancher le bloc secteur du MobileDock.

Actionner la touche marche/arrêt  et la maintenir pendant plus de 5 secondes.

Brancher à nouveau le bloc secteur du MobileDock et maintenir une nouvelle fois la touche marche/arrêt .

Relâcher la touche marche/arrêt . Les réglages par défaut du MobileDock sont rétablis.

# Configuration individuelle (Appli)



Smartphone Android 4.4/ iOS 7 ou plus.

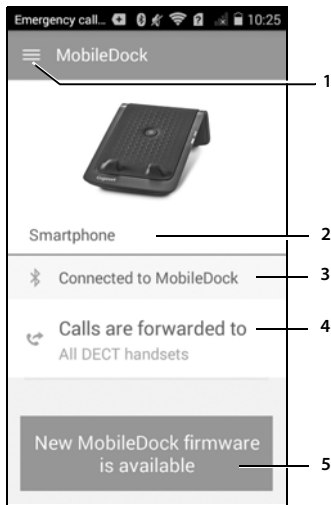
Smartphone et MobileDock sont connectés par Bluetooth.

Avec l'application, le MobileDock peut être utilisé et configuré facilement.

Téléchargement de l'application MobileDock gratuite dans l'un des App Stores suivants :

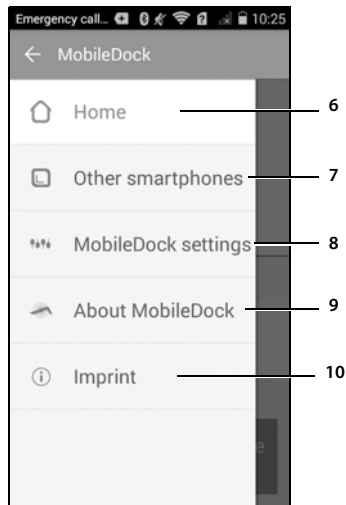


## Ecran d'accueil



1. Ouverture de Menu coulissant.
2. Nom Smartphone spécifique.
3. Etat de la connexion Bluetooth.
4. Etat du renvoi d'appel (sur tous les combinés ou des combinés individuels).
5. Actualisation du firmware MobileDock.

## Menu coulissant



6. Retour à l'écran d'accueil.
7. Afficher et gérer les autres Smartphones couplés au MobileDock.
8. Réglages (modifier les noms des appareils si pris en charge par la base, inscrire MobileDock au niveau du système DECT, démarrer la mise à jour du logiciel).
9. Affichage des informations de l'application.
10. Contact



# Service clients (Customer Care)

Guidage étape par étape dans l'utilisation de votre solution avec le service clients Gigaset  
[www.gigaset.com/service](http://www.gigaset.com/service)



## Visitez notre page dédiée au service clients, à l'adresse

Vous y trouverez notamment les éléments suivants :

- Questions-réponses
- Téléchargements gratuits de logiciels et de modes d'emploi
- Tests de compatibilité



## Contactez nos collaborateurs du service clients

Vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans la rubrique « Questions-réponses » ?

Nous nous tenons à votre disposition...

### ... en ligne :

Via notre formulaire de contact sur la page du service clients

### ... par téléphone :

Pour toute demande de réparation, de réclamation ou de garantie :

#### **France (0)1 57 32 45 22**

Coût d'un appel local depuis une ligne fixe.

#### **Belgique 07815 6679**

Tarif en fonction de la ligne dont l'appel est originaire ainsi que de la tranche horaire.

#### **Suisse 0848 212 000**

(0,09 Fr. depuis un téléphone fixe par minute. Tarif pouvant différer depuis un réseau de téléphonie mobile.)

Munissez-vous de votre preuve d'achat.


Veuillez noter que les produits Gigaset font l'objet d'une certification officielle obtenue de l'autorité afférente et en conformité avec les conditions spécifiques de réseau du pays concerné. Il est clairement spécifié sur les boîtes à côté du logo CE le ou les pays pour le(s)quel(s) le produit a été développé.

Si les équipements sont utilisés de manière contradictoire avec les instructions fournies dans le manuel, cela peut entraîner des répercussions sur les conditions de recours en garantie (réparation ou échange de produit). Afin d'utiliser la garantie, l'acheteur du produit est invité à soumettre un reçu prouvant la date d'achat (date depuis laquelle la période de garantie débute) et le type du produit acheté.

## Questions et réponses

Propositions de solutions sur Internet à l'adresse [www.gigaset.com/service](http://www.gigaset.com/service)

### Les diodes DECT et Bluetooth ne s'allument pas

- Le bloc secteur n'est pas branché : ▶ Brancher le bloc secteur (→ p. 3).
- MobileDock n'est pas activé : ▶ Appuyer  brièvement sur la touche activation/désactivation.


### MobileDock ne peut pas être inscrit au niveau du téléphone DECT

- Le code PIN système du téléphone DECT n'est pas « 0000 » : ▶ régler le code PIN système du téléphone DECT pour l'inscription sur « 0000 ».
- Connexion via l'application MobileDock avec la saisie du code PIN sur le Smartphone.
- Aucun autre appareil ne peut être inscrit sur la base DECT : ▶ voir notice de la base DECT.
- Le téléphone DECT n'est pas un téléphone Gigaset : ▶ Pour la configuration, l'application MobileDock APP est nécessaire.

### Le Smartphone ne peut pas être enregistré au niveau du MobileDock

- 5 Smartphones sont déjà couplés au MobileDock.
- 2 appareils sont déjà reliés au MobileDock. ▶ Débrancher la connexion Bluetooth sur l'un des appareils reliés.

### Le téléphone DECT ne sonne pas en cas d'appel sur le Smartphone

- MobileDock n'est pas activé : ▶ Appuyer  brièvement sur la touche activation/désactivation.
- Aucune connexion Bluetooth entre MobileDock et le Smartphone : ▶ Etablir la connexion Bluetooth (→ p. 4).
- MobileDock n'est pas connecté à une station de base : ▶ Inscrire MobileDock (→ p. 4).
- MobileDock est hors de la zone de portée de la base : ▶ réduire la distance entre le MobileDock et la base.
- Une conversation est déjà en cours avec le téléphone DECT.
- 2 autres appareils sont déjà couplés au MobileDock : ▶ Débrancher la connexion Bluetooth sur l'un des appareils reliés.
- Le temps réglé avant la prise d'appel de la messagerie vocale est trop court : ▶ modifier le réglage du temps, s'informer auprès de l'opérateur.

### Tous les combinés sont appelés.

- L'appel est affecté par défaut à tous les combinés : ▶ configurer MobileDock à l'aide de l'application MobileDock. (→ p. 6)

### Téléphoner avec le Smartphone couplé au MobileDock

- Impossible d'entendre l'appelant lors de la prise d'appel au niveau du Smartphone : ▶ au niveau du Smartphone, modifier le chemin audio du casque sur le Smartphone.

- Absence de tonalité en cas de tentative pour téléphoner avec le Smartphone.  
Les combinés DECT sonnent :
  - ▶ Au niveau du Smartphone, modifier le chemin audio du MobileDock sur le Smartphone. (Le menu est spécifique du Smartphone)
  - ▶ Prise d'appel au niveau du combiné DECT, conversation via le téléphone DECT.
  - ▶ Désactiver BT au niveau du Smartphone avant l'appel sur le Smartphone.
- Pendant la communication avec le Smartphone, la conversation doit être transférée au combiné DECT : ▶ au niveau du smartphone, modifier le chemin audio du Smartphone sur le MobileDock (le menu est spécifique du smartphone).

### Plus d'informations sous

[www.gigaset.com/compatibility](http://www.gigaset.com/compatibility), [www.gigaset.com/mobiledock](http://www.gigaset.com/mobiledock)

## Remarques du fabricant

### Voyants

Description	Diode d'état DECT (blanche)	Diode d'état Bluetooth (bleue)
Bloc secteur pas branché ou MobileDock désactivé.	désactivée	désactivée
MobileDock n'est inscrit sur aucune base ou pas de connexion avec la base.	clignote brièvement avec de longues pauses	–
Procédure d'inscription DECT.	clignote régulièrement	–
MobileDock est inscrit et relié à une base.	activée	–
Connexion Bluetooth entre MobileDock et un Smartphone.	–	activée
Aucune connexion Bluetooth entre MobileDock et un Smartphone.	–	désactivée
MobileDock est visible pour d'autres appareils et prêt à établir une connexion.	–	clignote régulièrement
MobileDock reçoit des données pour la mise à jour du firmware.	clignote de manière irrégulière	clignote de manière irrégulière

---

# Homologation

Cet appareil est destiné à une utilisation dans le monde entier. En dehors de l'Union européenne (à l'exception de la Suisse), son emploi est subordonné à une homologation nationale.

Les spécificités nationales sont prises en compte.

Par la présente, la société Gigaset Communications GmbH déclare que l'équipement radio de type Gigaset LM550/LM550i est conforme à la directive 2014/53/UE.

Le texte complet de la déclaration de conformité UE est disponible à l'adresse Internet suivante :

[www.gigaset.com/docs](http://www.gigaset.com/docs).

Cette déclaration est également disponible dans les fichiers « International Declarations of Conformity » ou « European Declarations of Conformity ».

Veuillez consulter ces fichiers.

---

# Certificat de garantie

---

## Pour la France

La présente garantie bénéficie, dans les conditions ci-après, à l'utilisateur final ayant procédé à l'acquisition de ce Produit Gigaset Communications. (ci-après le Client).

Pour la France, la présente garantie ne limite en rien, ni ne supprime, les droits du Client issus des articles suivants du Code Civil Français et du Code de la Consommation Français :

### Article L.211-4 du Code de la Consommation :

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

### Article L.211-5 du Code la Consommation :

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
  - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
  - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

### **Article L.211-12 du Code de la Consommation :**

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

### **Article 1641 du Code Civil :**

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

### **Article 1648 du Code Civil, alinéa premier :**

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

- Si ce Produit Gigaset Communications. et ses composants présentent des vices de fabrication et/ou de matière dans les 24 mois suivant son achat neuf, Gigaset Communications. procédera à sa réparation ou le remplacera gratuitement et de sa propre initiative par un modèle identique ou par modèle équivalent correspondant à l'état actuel de la technique. La présente garantie n'est valable que pendant une période de 6 mois à compter de sa date d'achat neuf pour les pièces et éléments de ce Produit Gigaset Communications. qui sont soumis à l'usure (par ex. batteries, claviers et boîtiers).
- La présente garantie n'est pas valable en cas de non-respect des informations contenues dans le mode d'emploi, ou en cas de dommage manifestement provoqué par une manipulation ou une utilisation inadéquate.
- La présente garantie ne s'applique pas aux éléments et données fournis par le vendeur du Produit Gigaset Communications, ou installés par le Client lui-même (par ex. l'installation, la configuration, le téléchargement de logiciels, l'enregistrement de données). Sont également exclus de la présente garantie le manuel d'utilisation ainsi que tout logiciel fourni séparément sur un autre support de données, ainsi que les Produits Gigaset Communications. dotés d'éléments ou d'accessoires non homologués par Gigaset Communications., les Produits dont les dommages sont causés volontairement ou par négligence (bris, casses, humidité, température inadéquate, oxydation, infiltration de liquide, surtension électrique, incendie, ou tout autre cas de force majeure), les Produits Gigaset Communications. présentant des traces d'ouverture (ou de réparation et/ou modifications effectuées par un tiers non agréé par Gigaset Communications.), et les Produits envoyés en port dû à Gigaset Communications. ou à son centre agréé.
- La facture ou le ticket de caisse comportant la date d'achat par le Client sert de preuve de garantie. Une copie de ce document justifiant de la date de départ de la garantie est à fournir pour toute mise en œuvre de la présente garantie. Un justificatif d'achat doit au moins comporter le nom et le logo de l'enseigne, la date d'achat, le modèle concerné et

le prix. Le Client doit faire valoir ses droits à garantie dans les deux mois de la découverte du vice du Produit, sauf disposition impérative contraire.

- Le présent Produit Gigaset Communications. ou ses composants échangés et renvoyés à Gigaset Communications. ou son prestataire deviennent propriété de Gigaset Communications.
- La présente garantie s'applique uniquement aux Produits Gigaset Communications. neufs achetés au sein de l'Union Européenne. Elle est délivrée par Gigaset Communications France SAS., Energy Park, 132/134 boulevard de Verdun, Bât 7, 5ème étage, 92400 Courbevoie pour les Produits achetés en France.
- La présente garantie représente l'unique recours du Client à l'encontre de Gigaset Communications. pour la réparation des vices affectant le Produit Gigaset Communications. Gigaset Communications. exclut donc toute autre responsabilité au titre des dommages matériels et immatériels directs ou indirects, et notamment la réparation de tout préjudice financier découlant d'une perte de bénéfice ou d'exploitation, ainsi que des pertes de données. En aucun cas Gigaset Communications. n'est responsable des dommages survenus aux biens du Client sur lesquels est connecté, relié ou intégré le Produit Gigaset Communications., sauf disposition impérative contraire.  
De même, la responsabilité de Gigaset Communications. ne peut être mise en cause pour les dommages survenus aux logiciels intégrés dans le Produit Gigaset Communications. par le Client ou tout tiers à l'exception de Gigaset Communications.
- La mise en jeu de la présente garantie, et l'échange ou la réparation concernant le Produit Gigaset Communications. ne font pas naître une nouvelle période de garantie, qui demeure en tout état de cause la durée initiale, sauf disposition impérative contraire.
- Gigaset Communications. se réserve le droit de facturer au client les frais découlant du remplacement ou de la réparation du Produit Gigaset Communications. lorsque le défaut du Produit Gigaset Communications. n'est pas couvert par la garantie. De même Gigaset Communications. pourra facturer au Client les frais découlant de ses interventions sur un Produit Gigaset Communications. remis par le Client et en bon état de fonctionnement.

Pour faire usage de la présente garantie, veuillez contacter en priorité votre revendeur, ou bien le service téléphonique de Gigaset Communications. dont vous trouverez le numéro dans le manuel d'utilisation ci-joint.

### **Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation (1) Art. L. 111-3.-**

« Conformément à l'article L.111-3 du Code de la consommation, Gigaset Communications s'engage à mettre à disposition, dans un délai maximal de deux mois à compter de la demande, les pièces détachées indispensables à l'utilisation des produits, et ce, pour une durée de trois ans à partir de la fin de la production du produit considéré. »

## Pour la Suisse

La présente garantie bénéficie, dans les conditions ci-après, à l'utilisateur (Client), sans préjudice de ses droits de réclamation envers le vendeur :

- Si un produit neuf et ses composants présentent des vices de fabrication et/ou de matière dans les 24 mois suivant l'achat, Gigaset Communications, à sa seule discrétion, procédera à sa réparation ou le remplacera gratuitement par un modèle équivalent correspondant à l'état actuel de la technique. La présente garantie est valable pendant une période de six mois à compter de la date d'achat pour les pièces soumises à l'usure (par ex. batteries, claviers, boîtiers, petites pièces de boîtiers, housses - si compris dans la fourniture).
- La présente garantie n'est pas valable en cas de non-respect des informations contenues dans le mode d'emploi, et/ou en cas de dommage provoqué par une manipulation ou une utilisation non conforme.
- La présente garantie ne s'étend pas aux prestations du distributeur ou du Client lui-même (p. ex. l'installation, la configuration, le téléchargement de logiciels). Sont également exclus de la présente garantie les manuels d'utilisation et, le cas échéant, tout logiciel fourni séparément sur un autre support de données.
- Le ticket de caisse comportant la date d'achat sert de preuve de garantie. Le Client doit faire valoir ses droits à garantie dans les deux mois qui suivent la découverte du défaut.
- Les appareils remplacés et leurs composants échangés et renvoyés à Gigaset Communications deviennent la propriété de Gigaset Communications.
- La présente garantie s'applique aux appareils neufs achetés en Suisse. Elle est délivrée par la société Gigaset Communications Schweiz GmbH, Bielstrasse 20, 4500 Solothurn, Switzerland.
- Des recours autres ou plus étendus que ceux cités dans la présente garantie du fabricant sont exclus. Gigaset Communications décline toute responsabilité en cas d'arrêt d'exploitation, de perte de bénéfices et de perte de données, de logiciels supplémentaires utilisés par le Client ou d'autres informations. L'assurance les concernant est à la charge du Client. Si des dispositions légales imposent la responsabilité, notamment conformément à la loi sur la responsabilité du fait du produit, en cas de préméditation ou de négligence grave, suite à une atteinte portée à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, la clause de non-responsabilité ne s'applique pas.
- Une mise en jeu de la présente garantie ne prolonge pas la durée de garantie.
- Gigaset Communications se réserve le droit de facturer au Client les frais découlant du remplacement ou de la réparation lorsque le défaut n'est pas couvert par la garantie. Gigaset Communications en informera le Client au préalable.
- La société Gigaset Communications se réserve le droit de sous-traiter ses prestations de réparation après-vente. Voir adresse sur [www.gigaset.com/service](http://www.gigaset.com/service)
- Une modification des règles de charge de la preuve au détriment du Client n'est pas liée aux règles précitées.
- Pour faire usage de la présente garantie, veuillez contacter notre ligne d'assistance au numéro 0848 212 000.

## Pour la Belgique

L'utilisateur (client) peut faire valoir son droit de garantie aux conditions suivantes:

- ◆ Si le nouvel appareil ou ses accessoires présentent des défauts dans les 24 mois après l'achat suite à des vices de fabrication et/ou fautes de matériel, Gigaset Communications a le choix soit de réparer gratuitement l'appareil soit de le remplacer par un autre appareil de technique récente. Dans le cas de pièces exposées à l'usure (batteries, clavier, boîtier), cette garantie sera valable pour une période de six mois après la date d'achat.
- ◆ Cette garantie n'a pas d'application dans la mesure où le défaut de l'appareil résulte d'une mauvaise utilisation et/ou du non-respect des instructions contenues notamment dans le manuel d'utilisateur.
- ◆ Cette garantie ne s'applique pas aux services qui sont effectués par des revendeurs autorisés ou le client lui-même (tels que installation, configuration, téléchargement de logiciels). Les instructions d'utilisation et logiciels éventuels livrés sur des supports d'information séparés sont également exclus de cette garantie.
- ◆ Le présent produit Gigaset Communications ou ses composants échangés et renvoyés à Gigaset Communications ou son prestataire deviennent propriété de Gigaset Communications.
- ◆ La présente garantie s'applique uniquement aux Produits Gigaset Communications neufs achetés au sein de l'Union Européenne. Elle est délivrée par Gigaset Communications Nederland BV.
- ◆ Des droits de garantie autres que ceux stipulés dans cette garantie sont exclus, sauf si la responsabilité repose sur des dispositions impératives telles que la législation sur la responsabilité du fait des produits.
- ◆ La durée de garantie ne se prolonge pas par la prestation de services fournis dans le cadre de la garantie pendant la période de garantie.
- ◆ La mise en jeu de la présente garantie, et l'échange ou la réparation concernant le Produit Gigaset Communications ne font pas naître une nouvelle période de garantie, qui demeure en tout état de cause la durée initiale, sauf disposition impérative contraire.
- ◆ Gigaset Communications se réserve le droit de facturer au client les frais découlant du remplacement ou de la réparation du Produit Gigaset Communications lorsque le défaut du Produit Gigaset Communications n'est pas couvert par la garantie. De même Gigaset Communications pourra facturer au Client les frais découlant de ses interventions sur un Produit Gigaset Communications remis par le Client et en bon état de fonctionnement.

Pour faire usage de la présente garantie, veuillez contacter en priorité votre revendeur, ou bien le service téléphonique de Gigaset Communications dont vous trouverez le numéro dans le manuel d'utilisation ci-joint.



# Environnement

## Nos principes en matière d'environnement

Gigaset Communications GmbH a une responsabilité au niveau social et s'engage en faveur d'un monde meilleur. Nous mettons nos idées, nos technologies et nos actions au service des individus, de la société et de l'environnement. L'objectif de nos activités internationales est de préserver durablement le cadre de vie des individus. Nous assumons l'entière responsabilité de nos produits et donc l'ensemble de leur cycle de fonctionnement. Dès la planification des produits et des processus, nous étudions les répercussions sur l'environnement relatives à la fabrication, la recherche de matériaux, la commercialisation, l'utilisation, le service et la mise au rebut.

Pour avoir plus d'informations sur les produits et les procédures respectueux de l'environnement, consultez l'adresse Internet suivante : [www.gigaset.com](http://www.gigaset.com).

## Système de gestion de l'environnement



Gigaset Communications GmbH est certifié en vertu des normes internationales ISO 14001 et ISO 9001.

**ISO 14001 (environnement)** : certification attribuée depuis septembre 2007 par TÜV SÜD Management Service GmbH.

**ISO 9001 (qualité)** : certification attribuée depuis le 17 février 1994 par TÜV Süd Management Service GmbH.

## Mise au rebut

### BE-CH

Ne jeter pas les batteries avec les déchets municipaux. Respecter les dispositions locales en matière de traitement des déchets. Pour plus d'informations, contacter votre mairie ou le revendeur du produit.

### FR

Les batteries ne font pas partie des déchets ménagers. Au besoin, consulter la réglementation locale sur l'élimination des déchets, que vous pouvez demander à votre commune ou au revendeur du produit.

### BE-FR

La procédure d'élimination des produits électriques et électroniques diffère de celle des déchets municipaux et nécessite l'intervention de services désignés par le gouvernement ou les collectivités locales.



Le symbole de la poubelle barrée signifie que la directive européenne 2012/19/EU s'applique à ce produit.

Le tri et la collecte séparée de vos appareils usagés aide à prévenir toute conséquence négative pour l'environnement ou pour la santé publique. Il s'agit d'une condition primordiale pour le traitement et le recyclage des équipements électriques et électroniques usagés.

Pour plus d'informations sur le traitement des appareils usagés, contacter votre commune, la déchetterie la plus proche ou le revendeur du produit.

## CH

### Remarque concernant le recyclage



Cet appareil ne doit en aucun cas être éliminé avec les déchets normaux lorsqu'il a atteint sa fin de vie. Il doit par contre être rapporté à un point de vente ou à un point centralisé de récupération des appareils électroniques et électriques selon l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA).

Les matériaux sont selon leurs marquages réutilisables. Par leur réutilisation, leur remise en valeur ou toute autre forme de nouvel emploi, vous contribuez de manière importante à la protection de l'environnement.

---

### Valeur DAS des combinés Gigaset

Il existe une valeur pour les équipements radios qui permet de connaître le niveau maximal d'onde auquel peut être exposé le consommateur final.

Cette limite a été établie par plusieurs organisations scientifiques indépendantes, comme la commission internationale sur la protection des rayonnements non-ionisants (ICNIRP), en incluant d'importantes marges de sécurité afin de protéger les utilisateurs.

Cette directive a été adoptée et approuvée par l'organisation mondiale de la santé (OMS).

Cette valeur (DAS), débit d'absorption spécifique est le niveau maximal d'onde radio auquel le consommateur peut être exposé en utilisant un DECT ou un téléphone mobile par exemple.

La réglementation impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.

En raison de la puissance de sortie très faible de nos combinés Gigaset, l'exposition aux ondes radios des consommateurs est bien en dessous de la valeur établie.

Vous pouvez également retrouver la valeur DAS de chacun de nos produits Gigaset sur le packaging ou sur notre site Internet.

---

## Entretien

Essuyer l'appareil avec un chiffon **légèrement humecté** ou un chiffon antistatique. Ne pas utiliser de solvants ou de chiffon microfibre.

Ne **jamais** utiliser de chiffon sec. Il existe un risque de charge statique.

En cas de contact avec des substances chimiques, il peut arriver que la surface de l'appareil soit altérée. En raison du grand nombre de produits chimiques disponibles dans le commerce, il ne nous a pas été possible de tester toutes les substances.

En cas de détérioration de la surface brillante, il est possible d'utiliser un produit de lustrage pour écrans de téléphones portables.

---

## Contact avec des liquides



Si l'appareil a été mis en contact avec des liquides :

- 1. Débrancher l'appareil du secteur.**
2. Laisser le liquide s'écouler de l'appareil.
3. Sécher toutes les parties avec un chiffon absorbant.
4. Placer ensuite l'appareil, clavier vers le bas (si possible), avec le compartiment des batteries ouvert dans un endroit chaud et sec pendant **au moins 72 heures (ne pas le placer : dans un micro-ondes, un four, etc.)**.
- 5. Attendre que l'appareil ait séché pour le rallumer.**

Une fois complètement sec, il est possible que le combiné puisse fonctionner à nouveau.

# Caractéristiques techniques

## Puissance absorbée

En veille	env. 0,7 W
Au cours de l'appel	env. 0,8 W

## Caractéristiques techniques générales

Norme DECT	Prise en charge
Norme GAP	Prise en charge
Nombre de canaux	60 canaux duplex
Plage de radiofréquence	1880-1900 MHz
Mode duplex	Multiplexage temporel, longueur de trame 10 ms
Fréquence de répétition de l'impulsion d'envoi	100 Hz
Longueur de l'impulsion d'envoi	370 µs
Espacement entre canaux	1728 kHz
Débit binaire	1152 kbit/s
Modulation	GFSK
Codage de la voix	32 kbit/s (G.726)
Puissance d'émission	Puissance moyenne par canal de 10 mW, puissance d'impulsion 250 mW
Portée DECT	Jusqu'à 50 m à l'intérieur d'un bâtiment, jusqu'à 300 m en extérieur
Alimentation électrique	230 V ~/50 Hz
Conditions ambiantes pour le fonctionnement	+5 °C à +45 °C; 20 % à 75 % d'humidité relative

## Bluetooth

Spécification	4.0
Classe de puissance	1
Plage de fréquence	2402 - 2480 MHz
Puissance d'émission	Puissance d'impulsion 4 mW
Portée	env. 1,5 m/10m, commutable à l'aide de l'application MobileDock
Profils pris en charge	Profils Phone Book Access PBAP Profils Hands Free (HFP 1.6)

Tous droits réservés. Droits de modification réservés.

Edité par

Gigaset Communications GmbH

Frankenstr. 2a, D-46395 Bocholt

© Gigaset Communications GmbH 2017

Sous réserve de disponibilité.

Tous droits réservés. Droits de modification réservés.

[www.gigaset.com](http://www.gigaset.com)

Apple et le logo Apple sont des marques de Apple Inc., déposées aux USA et dans d'autres pays. App Store est une marque de service de Apple Inc.

Google, Android, Google Play et d'autres marques sont des marques de Google Inc.

Version: 13.03.2017



A31008-M2667-R101-1-X143